

Primes d'intégration : erreur sur les fiches de paie

Notre syndicat s'est récemment aperçu d'une erreur sur les fiches de paie :

les primes d'intégration ne sont plus réévaluées depuis 2016.

Or un accord NOE signé par notre syndicat stipule qu'elles doivent faire l'objet d'une réévaluation annuelle, au même titre que les primes d'horaire.

Notre délégué syndical central (Bounouara Douadi -Doudou-) qui a lui-même détecté cette anomalie est rapidement intervenu auprès de la Direction pour d'une part qu'elle réactualise ces montants et d'autre part qu'elle restitue, aux bénéficiaires de ces primes, conformément à l'accord NOE qui y fait référence, les sommes dues et non perçues depuis 5 ans.

Le problème vient d'un mauvais paramétrage du nouveau logiciel paie mis en service en 2017.

En conséquence, pour les salariés percevant une prime d'intégration, ils sont aux environs de 400, des sommes non négligeables dont les montants peuvent avoisiner les 400 à 500 € pour certains, vont prochainement leur être versées sur la fiche de paie de juin ou juillet.

Cette action de notre organisation syndicale démontre, s'il en était encore besoin, sa vigilance à faire en sorte que les accords signés soient correctement respectés.

Elle met aussi en évidence l'utilité de signer des accords à un moment où celui sur l'intéressement mis à la signature à un fort risque de ne pas être approuvé. 3 syndicats doivent le ratifier ! S'il ne l'était pas, comme nous le redoutons, nous perdrions encore du pouvoir d'achat à cause d'une stratégie syndicale mal réfléchie. FO a toujours à l'esprit de faire en sorte que son action ne produise pas l'effet inverse de celui recherché.